Définition des termes

Lisez les définitions* ci-dessous de termes liés au développement de carrière :

travail

C'est un ensemble d'activités menant à des résultats prévus, dont on espère que le travailleur tirera une certaine satisfaction personnelle et grâce auxquelles le travailleur contribuera à un objectif plus vaste. Le travail n'est pas forcément lié à un emploi rémunéré, mais plutôt à des activités gratifiantes et satisfaisantes (bénévolat, loisirs, etc.).

emploi

L'emploi consiste en un ensemble de tâches accomplies dans un milieu donné. L'emploi est généralement assorti à un salaire; il peut s'exercer à temps partiel ou à temps plein et être de courte ou de longue durée.

profession

Une profession est un groupement d'emplois semblables au sein d'industries ou d'organismes variés.

carrière

La carrière est un concept lié au mode de vie et qui englobe le travail, l'apprentissage et les activités de loisirs dans lesquelles les individus sont engagés au cours de toute leur existence. La carrière d'une personne comporte trois éléments fondamentaux : elle lui est propre, elle est dynamique, donc en constante évolution, et elle dure toute la vie. L'art de concilier le travail, rémunéré ou non, et les rôles de la vie personnelle est un des aspects de la carrière d'une personne.

Le tableau suivant** donne quelques exemples pour vous aider à distinguer les emplois des professions.

Exemples	Catégories
Serveur de restaurant	Profession
Premier ministre du Canada	Emploi
Médecin généraliste à la North End Clinic, à Halifax	Emploi
Préposée à l'entretien	Profession
Concepteur de logiciels à Expert Works, à Calgary	Emploi
Présidente de l'université du Manitoba, à Winnipeg	Emploi

^{*}Source: Guide des compétences canadiennes pour les professionnels en développement de carrière, *Code d'éthique 2004.* <www.career-dev-guidelines.org/career_dev/> (23 juillet 2007). Reproduit avec la permission de l'organisme.

^{**}Source : de Schiffart, Clarence, cité par Lorraine Haché et Clarence de Schiffart. *Guide d'implantation du Plan directeur,* Centre national en viecarrière et autres, 2002, Annexe A6. Adapté avec la permission du Centre national en vie-carrière.